

tous les travailleurs. Il faut y comprendre également les personnes exerçant une profession libérale, les colons et les commerçants, tous, échappant à la réglementation de l'immigration. La crise économique a pour effet certain d'atténuer, très sensiblement, le mouvement d'immigration des commerçants, des industriels et des colons.

Nous estimons donc, avec quelque apparence de raison, que la législation de l'immigration n'a qu'une influence négligeable sur le peuplement quantitatif du Maroc. Par contre, nous pensons qu'elle a une influence

sensible et favorable sur le peuplement qualitatif de ce pays.

En effet, cette réglementation n'empêche pas l'arrivée des éléments intéressants. Nous ajouterons, même, qu'elle ne permet l'entrée que des seuls immigrants capables d'apporter une collaboration utile à la production marocaine. Le filtrage des immigrants a pour effet d'interdire l'accès du territoire à ceux qui, du seul point de vue économique, sont indésirables.

Ernest Bouy.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Office marocain de la main-d'œuvre

Statistique des opérations de placement effectuées pendant le 1^{er} trimestre 1934.

Les bureaux de placement publics et gratuits ont été institués par le dahir du 27 septembre 1921 et réorganisés par l'arrêté résidentiel du 9 décembre 1930. L'ouverture de bureaux de placement privés est interdite dans le Protectorat.

Il existe actuellement six bureaux de placement, dont trois bureaux d'Etat à Casablanca, Oujda et Rabat et trois bureaux municipaux à Fès, Marrakech et Meknès. Cette organisation du placement est complétée par un bureau auxiliaire dans chaque ville érigée en municipalité.

Le nombre de placements réalisés au cours du 1^{er} trimestre 1934 a été légèrement inférieur au chiffre des placements effectués durant le 1^{er} trimestre 1933 (3.319 au lieu de 3.918). Une diminution sensible des demandes d'emploi non satisfaites est à noter (3.740 au lieu de 4.859), ainsi que du chiffre des offres d'emploi non satisfaites (354 au lieu de 626).

STATISTIQUE DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT PENDANT LE 1^{er} TRIMESTRE 1934

VILLES	PLACEMENTS RÉALISÉS					DEMANDES D'EMPLOIS non satisfaites					OFFRES D'EMPLOI non satisfaites				
	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL
	Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocaines		Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocaines		Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocaines	
Casablanca	341	302	215	455	1.313	597	"	"	"	597	37	"	167	28	232
Fès	13	598	13	125	749	116	1.560	24	203	1.903	8	6	21	2	37
Marrakech	5	38	7	33	83	113	361	21	47	542	4	1	6	3	14
Meknès	102	22	20	2	146	62	71	25	3	161	"	"	6	"	6
Oujda	28	626	33	39	726	43	14	9	5	71	9	1	4	"	14
Rabat	55	136	16	94	301	341	49	37	"	427	10	4	35	1	50
Bureaux annexes (12)	"	"	1	"	1	13	20	5	1	39	1	"	"	"	1
Totaux	544	1.722	305	748	3.319	1.285	2.075	221	259	3.740	69	12	239	34	354

IMMIGRATION DES TRAVAILLEURS

L'immigration des travailleurs est réglementée par le dahir du 20 octobre 1931. Aux termes de ce dahir, tout travailleur immigrant en zone française du Maroc

doit être muni d'un contrat de travail préalablement visé par le service du travail à Rabat.

Les contrats sont visés soit à titre définitif, soit à titre temporaire.

Dans le courant du 1^{er} trimestre 1934, il a été visé à titre définitif 112 contrats au lieu de 265 pour le 1^{er} trimestre 1933, et de 166 pendant le 4^e trimestre 1933.

STATISTIQUE DES CONTRATS DE TRAVAIL VISÉS AU COURS DU 1^{er} TRIMESTRE 1934

NATIONALITÉS	CONTRATS VISÉS à titre définitif			CONTRATS VISÉS à titre temporaire			ENSEMBLE		
	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total
Français	44	30	74	60	4	64	104	34	138
Espagnols	1	19	20	15	"	15	16	19	35
Italiens	1	3	4	17	2	19	18	5	23
Suisses	1	6	7	5	"	5	6	6	12
Autres nationalités	4	3	7	17	1	18	21	4	25
Totaux	51	61	112	114	7	121	165	68	233

LES DEBOUCHÉS OUVERTS A LA POPULATION UNIVERSITAIRE EUROPÉENNE DU MAROC

Organisation au Maroc d'une statistique des placements universitaires

Sur l'initiative de M. de Monzie, alors ministre de l'éducation nationale, a été institué au ministère de l'éducation nationale à Paris un Bureau universitaire de statistique confié aux soins de M. Alfred Rosier, docteur en droit. Ce bureau se propose de constituer un véritable centre de documentation professionnelle pour la masse de jeunes diplômés des facultés, grandes écoles et écoles techniques.

Cette initiative n'intéresse pas seulement la métropole. Nous pensons que son extension offrirait au Maroc un intérêt particulier. Il suffit, pour s'en persuader, de se référer aux résultats de quelques-uns des examens universitaires au Maroc. Ces chiffres font ressortir l'importance d'une population intellectuelle en quête pro-
chaine d'emploi.

Volume des étudiants candidats et admis aux principaux examens universitaires marocains

Pour la seule session de juillet 1933, et sans faire intervenir les résultats d'octobre, le nombre des candidats au baccalauréat examinés au Maroc a été de 505 et celui des candidats admis de 170. Voici d'ailleurs le détail.

Session de *baccalauréat* au Maroc de juillet 1933 tenue dans les quatre centres de Rabat, Casablanca, Oujda et Tanger (1^{re} et 2^e parties) :

505 inscrits ;
484 examinés ;
219 admissibles ;
170 admis.

En ce qui concerne l'élément féminin il y a eu 167 candidates examinées et 67 admises.

La proportion entre candidats examinés et candidats admis au baccalauréat au Maroc fait ainsi ressortir un pourcentage de 28,74 % pour la première partie et de 43,68 % pour la seconde partie.

Pour le *brevet supérieur* (3^e année), le centre de Rabat a enregistré 24 inscrits, 23 examinés, 7 admis, soit un pourcentage de 30,43 %.

Pour le *brevet élémentaire*, les trois centres de Rabat, Casablanca et Oujda, on a enregistré 167 inscrits, 162 examinés, 42 admis, soit un pourcentage de 25,30 %.

Le concours d'entrée à la *section normale* a accusé 38 inscrits, dont 31 femmes, 21 admissibles, dont 16 femmes, 7 admis, dont 6 femmes. Pourcentage d'ensemble : 18,42 %.

Les examens de *licence en droit* (3^e année) subis chaque année sur place à Rabat, en juin, ont atteint pour la 3^e année de licence, un total de 42 inscrits, 36 examinés, 25 admis, soit 25 licenciés, dont 5 femmes.

Pour la *capacité en droit* (2^e année), il y a eu 9 inscrits, 7 admis, dont une femme.

Pour le *certificat d'études juridiques et administratives* qui donne accès aux juridictions chérifiennes et confère des avantages dans certaines administrations, le total des candidats de 2^e année a été de 13, celui des admis de 6.

Pour les *licences ès lettres* subies à Alger et à Bordeaux par des candidats du Maroc, il y a eu 85 inscrits, 84 examinés, 27 admissibles, 9 admis, dont 3 femmes.

Sur 12 candidats à l'*agrégation ès lettres*, un a été admis (grammaire).

C'est une des tâches essentielles des pouvoirs publics de prévoir dans quelle mesure et comment cette population universitaire trouvera des chances d'absorption si l'on veut éviter le chômage dans les milieux intellectuels.

Dès maintenant, le Bureau universitaire de statistique a bien voulu nous communiquer un certain nombre d'avis de concours que nous nous efforcerons de reproduire périodiquement. A titre d'exemple, nous en reproduisons déjà ci-après quelques-uns.

Avis de concours administratifs dans la métropole

Ministère de l'agriculture

Concours pour la désignation des vétérinaires départementaux.

Un concours sera ouvert à l'École nationale vétérinaire d'Alfort, le *lundi 28 mai 1934*, pour l'admission à l'emploi de directeur des services vétérinaires départementaux.

Clôture des inscriptions : 8 mai 1934.

Demandes d'inscription et programme du concours, au ministère de l'agriculture (service vétérinaire), 78, rue de Varennes, Paris.

Ministère de l'éducation nationale

Examen pour la délivrance du certificat d'aptitude à l'enseignement pratique (section chef de travaux), dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie de garçons.

Date de l'examen : 22 mai 1934.

Clôture des inscriptions : 1^{er} mai 1934.

Inscriptions et programme du concours au ministère de l'éducation nationale, direction générale de l'enseignement technique, 110, rue de Grenelle, à Paris.

* 1^o Concours pour l'emploi de professeur suppléant d'histologie à l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Tours.

Date du concours : 18 octobre 1934.

Clôture des inscriptions : 18 septembre 1934.

2^o Concours pour l'emploi de professeur suppléant de physique à l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Date du concours : 18 octobre 1934.

Clôture des inscriptions : 18 septembre 1934.

3° Concours pour l'emploi de professeur suppléant de pathologie et clinique médicale à l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Date du concours : 16 octobre 1934.

Clôture des inscriptions : 16 septembre 1934.

4° Concours pour l'emploi de professeur suppléant de pathologie et clinique chirurgicale à l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Date du concours : 18 octobre 1934.

Clôture des inscriptions : 18 septembre 1934.

Ministère de la guerre

Concours pour l'emploi de vétérinaire élève officier de l'active à l'École militaire et d'application de la cavalerie et du train.

Pour les candidats sous les drapeaux ou libérés du service militaire actif, la composition écrite aura lieu le lundi 18 juin 1934.

Clôture des inscriptions : 20 mai 1934.

Demandes d'autorisation pour concourir et programme du concours au ministère de la guerre, direction de la cavalerie et du train, sous-direction du service vétérinaire.

Ministère de l'intérieur

Le ministère de l'intérieur nous communique une liste de concours pour l'emploi de rédacteur, actuellement prévus pour 1934 dans les Préfectures et sous-préfectures suivantes :

Aisne :

Date du concours : courant 1^{er} trimestre 1934. Nombre de places : 3 à 6 ;

Alpes-Maritimes :

Date du concours : courant 1^{er} trimestre 1934. Nombre de places : 3 ;

Loire :

Date du concours : courant 3^e trimestre 1934. Nombre de places : 2 ;

Savoie :

Date du concours : courant novembre 1934. Nombre de places : 1.

Tous renseignements complémentaires sur ces derniers concours pourront être fournis par les administrations départementales intéressées.

Ministère de la marine marchande

Avis de concours pour l'emploi d'agent du contrôle des établissements de pêches maritimes.

Date du concours : 15 juin 1934.

Clôture des inscriptions : 15 mai 1934.

Nombre d'emplois : 3.

Les demandes d'admission doivent être adressées soit aux chefs de quartier d'inscription maritime dans les ports, soit au ministère de la marine marchande, place Fontenoy, à Paris.

Ministère des travaux publics

Concours pour l'emploi d'inspecteur adjoint du contrôle du travail des agents de chemins de fer.

Date du concours : 29 octobre 1934.

Clôture des inscriptions : 1^{er} août 1934.

Le Bureau universitaire de statistique s'est attaché tout spécialement à dresser un inventaire des situations médicales et se trouve déjà en mesure d'informer les jeunes médecins et pharmaciens des postes susceptibles d'être occupés dans certaines communes et que lui signalent les collectivités locales. Il prépare ainsi une statistique officielle par cantons du nombre des médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et sages-femmes.

De cette enquête ressort déjà qu'en 1932 il y avait en France 10.242 étudiants en médecine contre 7.436 en 1926, soit une augmentation de 40 %, et 25.410 médecins en 1931 contre 20.464 en 1921, soit une progression de 25 %.

Le pourcentage du nombre des médecins civils par rapport à la population française s'établit comme suit : 25.410 médecins civils pour une population totale de 41.800.000 habitants, soit 1 médecin par 1.645 habitants.

Ce chiffre de 1 médecin par 1.645 habitants ne représente qu'une moyenne et dissimule des différences considérables d'un département à l'autre, et même à l'intérieur d'un département. Ainsi, en Seine-et-Marne, Melun dispose d'un médecin par 1.168 habitants, et la campagne, d'un médecin pour 1.971 habitants ; enfin Paris compte 1 médecin pour 630 habitants.

Ces résultats soulignent une pléthore médicale dans les grands centres urbains et mettent en évidence beaucoup plus la mauvaise répartition des praticiens que leur surabondance.

Quant aux colonies françaises, elles ne groupaient en tout, au 22 avril 1931, que 786 médecins militaires et civils répartis comme suit (1).

COLONIES	POPULATION	SUPERFICIE KILOMÈTRES	MÉDECINS	
			Militaires	Civils
A.O.F.	13.541.611	4.800.000	91	107
A.E.F.	3.130.209	2.470.000	51	31
Indo-Chine	20.698.916	740.000	81	159
Madagascar	3.645.856	615.000	43	29
Togo	742.832	52.000	8	4
Cameroun	1.878.681	420.000	28	12
Guadeloupe	243.243	1.730	3	26
Martinique	227.798	1.100	3	24
Réunion	186.637	2.500	0	27
Guyane	47.341	90.000	8	3
Nouvelle Calédonie	51.876	14.000	6	13
Inde	273.031	515	4	1
Saint-Pierre-et-Miquelon	4.029	240	1	2
Somalie	85.772	22.000	2	0
Océanie	35.862	3.800	4	10
Nouvelles Hébrides	56.065	19.000	3	2
	44.849.771	9.251.935	336	450

786

(1) Cf. Le rapport de M. Alfred Rosier : Du chômage intellectuel publié par le Ministère de l'Instruction publique en 1934.

Le Bureau universitaire de statistique a invité le *Bulletin économique du Maroc* à participer à son enquête par la lettre ci-jointe :

« Depuis notre création, nous nous sommes efforcés de réunir la plus large documentation possible sur les débouchés ouverts aux jeunes intellectuels et techniciens par les administrations centrales, départementales, communales et coloniales. Ce premier effort nous ayant permis d'obtenir les résultats espérés, nous voulons dresser maintenant un véritable inventaire des emplois offerts par l'initiative privée.

« En ce sens, nous avons entrepris auprès des préfectures une enquête portant sur le nombre, par cantons, des médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes et herboristes installés en France. Ainsi nous avons pu découvrir, puis signaler aux intéressés, un certain nombre de régions et de communes rurales importantes dépourvues de praticiens. A la faveur du mouvement de curiosité ainsi créé, de nombreuses demandes de renseignements nous sont parvenues,

concernant les débouchés que pourraient offrir les colonies et pays de protectorat, aux jeunes gens titulaires d'un des diplômes délivrés par nos facultés de médecine et désireux de se spécialiser.

« Aussi devons-nous étendre, sans plus tarder, notre enquête aux colonies et pays de protectorat. Nous serions très heureux si vous vouliez bien nous réserver tous conseils en cette matière, et nous dire, notamment, si un organisme déjà existant au Maroc serait susceptible de nous fournir tous renseignements utiles à ce sujet. »

Nous avons cru répondre utilement à la demande qui nous était adressée en établissant pour le Maroc un pourcentage de la répartition du corps médical local par rapport à la répartition de la population.

Au regard d'une population chiffrée à 5 millions environ d'indigènes et près de 200.000 Européens, on compte, au Maroc, 271 médecins, 65 pharmaciens, 72 dentistes, 102 sages-femmes et 5 herboristes. La répartition s'effectue comme suit :

DÉSIGNATION DES VILLES OU CENTRES	NOMBRE D'HABITANTS (1)			Médecins	Pharmaciens	Dentistes	Sages-femmes	Herboristes
	Européens	Indigènes	Total					
Agadir	848	2.223	3.081	2	1	»	1	»
Azemmour	127	8.581	8.708	1	»	»	»	»
Azrou	244	2.535	2.779	1	»	»	»	»
Benahmed	121	1.178	1.299	1	»	»	»	»
Beni-Mellal	204	6.915	7.119	1	»	»	»	»
Berguent	349	708	1.057	1	»	»	»	»
Berkane	1.717	1.747	3.464	1	1	»	1	»
Berrechid	299	353	652	3	»	»	»	»
Bou-Arfa	445	381	826	1	»	»	»	»
Boujad	197	10.217	10.414	1	»	»	1	»
Boulhaut	199	1.307	1.506	1	»	»	»	»
Camp-Marchand	85	710	795	1	»	»	»	»
Casablanca	55.291	105.127	160.418	106	26	31	50	4
Demnat	20	3.931	3.951	1	»	»	»	»
Fedala	1.303	4.418	5.721	1	»	»	»	»
Fès	9.641	98.205	107.846	24	6	6	7	»
Figulg	51	24.548	24.599	1	»	»	»	»
Ifrane	172	705	877	1	»	»	»	»
Karia-ba-Mohamed	73	54.856	54.929	1	»	»	»	»
Khemissèt	516	871	1.387	1	»	»	»	»
Kouribga	2.669	5.446	8.135	2	»	»	»	»
Louis-Gentil	30	»	30	1	»	»	»	»
Marrakech	6.379	186.334	192.713	18	7	4	9	»
Martimprey	1.282	863	2.145	1	»	»	1	»
Mazagan	1.949	18.699	20.648	5	2	3	»	»
Mechra-bel-Ksiri	367	286	653	1	»	»	»	»
Meknès	9.945	44.211	54.156	15	5	6	4	»
Mogador	907	13.584	14.491	2	1	1	»	»
Oued-Zem	916	4.224	5.140	1	»	»	1	»
Ouezzane	758	14.706	15.464	1	»	»	»	»
Oujda	14.383	15.054	29.437	11	4	4	6	1
Petitjean	657	3.287	3.944	1	»	»	»	»
Port-Lyautey	5.482	13.256	18.738	5	3	3	7	»
Rabat	20.802	32.204	53.006	36	5	13	10	»
Safi	1.595	24.538	26.133	6	1	»	2	»
Salé	1.285	24.532	25.817	1	»	»	1	»
Sefrou	218	9.681	9.899	1	»	»	»	»
Settat	619	12.187	12.804	2	1	»	1	»
Souk-el-Arba-du-Rharb	573	314	887	1	»	»	»	»
Souk-el-Arba-de-Tissa	44	129	173	1	»	»	»	»
Taourirt	756	507	1.263	1	»	»	»	»
Taroudant	48	9.434	9.476	2	»	»	»	»
Taza	3.418	9.296	12.714	2	2	1	1	»
Tiflet	184	551	735	1	»	»	»	»
Tiznit	38	5.037	5.075	1	»	»	»	»
Totaux ..				271	65	72	102	5

(1) Les chiffres de la population sont ceux du recensement de 1931.